



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 50758

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences de l'échec scolaire lié à la dyslexie. En effet, chaque année, ce sont près de 50 000 enfants dyslexiques qui abordent le cours préparatoire et se retrouvent en situation d'échec. Aujourd'hui, si la prise en charge médicale ou paramédicale de certains de ces enfants est réelle, la notion de trouble psychique n'est toujours pas reconnue par l'éducation nationale. Malgré les moyens mis en œuvre par les collectivités locales pour aider à la réussite scolaire, gage d'intégration sociale, aucun diagnostic ni prise en charge satisfaisante pour ces élèves n'existent. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il entend prendre pour mettre un terme à ce véritable handicap dans la capacité d'apprentissage pour de nombreux enfants.

Données clés

Auteur : [M. Muselier Renaud](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50758

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1986